

DEPARTEMENT DES
ALPES MARITIMES



COMMUNE DE
VilleneuveLoubet

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Lionnel LUCA, Maire de la Commune de Villeneuve Loubet, certifie que les avis d’enquête publique des procédures de la modification de droit commun n°7 et de la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié ont été affichés **le 03 novembre 2023** :

- à la Mairie Principale, place de la République (panneau d’affichage extérieur),
- à la Mairie Annexe, 149 avenue Jacques-Yves Cousteau (panneau d’affichage extérieur),
- au Service de l’Urbanisme, 2 avenue des Rives (panneau d’affichage extérieur).

Cet affichage sera effectué jusqu’au 22 décembre 2023 inclus.

Les mêmes avis ont également été publiés sur le site Internet de la Commune www.villeneuve-loubet.fr à la même date.

Fait à Villeneuve Loubet, le 13 novembre 2023.



Lionnel LUCA

Maire de Villeneuve-Loubet
Vice-Président de la Communauté
D’Agglomération Sophia Antipolis